

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 167-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.581

Déposée le: 03.06.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Lüthi (Burgdorf, PS) (porte-parole)
Linder (Bern, Les Verts)
Cosignataires: 40

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Harmonisation des bourses et de l'aide sociale pour favoriser l'égalité des chances

Le Conseil-exécutif est chargé de modifier le fonctionnement des bourses de sorte que les jeunes et les jeunes adultes en formation n'aient pas besoin de recourir à l'aide sociale.

Développement :

Dans le canton de Berne, le taux d'aide sociale s'élève à 4,2 pour cent (Office fédéral de la statistique, 2013). Ce taux élevé s'explique notamment par des prestations insuffisantes en amont. Par rapport aux autres cantons, le canton de Berne n'accorde par exemple que peu de bourses, ce qui contraint les jeunes et les jeunes adultes en formation à recourir à l'aide sociale en complément. 27 pour cent des jeunes adultes en formation dépendent de l'aide sociale malgré le système de bourses existant, et 42 pour cent des actifs et actives bénéficiaires de l'aide sociale sont en apprentissage (2013).

L'égalité des chances ne peut exister si les personnes d'origine modeste n'ont pas accès à la formation. Même les personnes issues d'une famille pauvre doivent pouvoir se former. C'est pourquoi les bourses doivent couvrir le coût de la vie, c'est-à-dire le minimum vital social.

En 2013, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport social 2012. A l'époque, il a accordé la priorité à sept mesures de lutte contre la pauvreté sur 22, notamment à l'harmonisation du système des bourses et de l'aide sociale.

Toujours en 2013, le Grand Conseil a adopté à une nette majorité un postulat intitulé « Bourses plutôt qu'aide sociale : harmonisation du régime d'octroi des bourses d'études et de l'aide sociale ».

L'amélioration de l'accès aux bourses fait également partie des objectifs de la Stratégie cantonale de la formation.

Les déclarations d'intentions politiques et les décisions de principe sont là, c'est la mise en œuvre qui est bloquée.

Les tarifs des forfaits pour l'entretien ont certes été revus à la hausse, mais il faudra mettre en place d'autres mesures lors de la révision de l'ordonnance sur l'octroi de subsides de formation afin d'éliminer les différences dans le calcul du droit aux bourses et à l'aide sociale.